

SAS PERLES DE PIERRES

1983 ROUTE DU MAS DESPORT - 34400 LUNEL

N° TVA : FR87798051132

TEL. : 04 67 22 44 85

contact@perlesdepierres.com

www.perles-de-pierres.com

Vos coordonnées

Code Client : 4000

Affaire suivie par BRICE BLAYAC

Adresse de livraison

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES - RN113

34740 VENDARGUES

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES - RN113

34740 VENDARGUES

FACTURE n°LUN0_39985 du 30/06/2024

Référence commande :

Référence Inte	Désignation	Quantité	Unité	P. U. H.T.	Total H.T.	T
PER333	Commande client N°19022 Ref : Date :24/06/2024 B.L. N°28602 Date :28/06/2024 REF LE PARC DE L'APICULTEUR ENDUIT FACADE PRB MONOCOUCHE COULEUR (GRATTE) 20 KG ENDUIT N° 12 VALLEE DE SEVRE 4 palettes	263,000	SAC	7,050	1 854,150	1
PERZ01	TRANSPORT / ZONE 1 (98€ + IGO) : 10.75% pour juin 2024) INDICE CNR 1.4054 PART GASOIL 20% Tout transport sera facturé en totalité en cas d'annulation 2 jours avant, hors samedi et dimanche.	1,000	TOUR	320,000	320,000	1
PER408	Attention ! Compte tenu du poids et de la dimension de votre commande, vous serez livré par un camion porteur équipé d'une grue. Dimensions : Hauteur camion : 3,7 M / Hauteur grue : 10 m Longueur camion : 11 m / Largueur camion : 2,8 m Longueur pied déployé : 2 m DECHARGEMENT PAR PALETTE / BIG BAG	4,000	PAL	9,720	38,880	1

BON à PAYER LE 09/07/2024 po GP

HECTARE

URBANISME
160 avenue de la Souvine
30900 NIMES
04 66 64 06 60
SIREN 331 338 660

Montants en Euros

Total H.T.	2 213,03
Total T.V.A. 20%	442,61
Total T.T.C.	2 655,64
Net à payer	2 655,64

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 30/06/2024

Version : 18.00R02 Page : 1/1

IBAN : FR76 1780 7006 1475 4214 1020 451 - BIC : CCBPFRPPTLS

SAS au capital de 2 000 000 euros - 798 051 132 R.C.S. MONTPELLIER - SIRET : 798 051 132 000 16 - N° TVA : FR87798051132 - APE : 4673A

Aucun escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L441-6 alinéa 12 au Code du Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ du au titulaire des frais de recouvrement (Article L441-6 alinéa 12 au Code de Commerce et D441-5 ibidem).

*Perles de Pierres décline toutes responsabilités en cas de surcharge de véhicules. **L'ensemble des avoirs émis ont une date de validité de six mois à compter de leur date d'émission.